



International Commission
for the Protection
of the Danube River
Internationale Kommission
zum Schutz der Donau

Atelier sur les progrès récents de la coopération relative aux eaux transfrontières : des prémices de la coopération à sa viabilité sur le long-terme

4 juillet 2017, Genève, Suisse, Palais des Nations, Salle XXIII

Contexte

Au niveau international, on estime qu'il existe 276 cours d'eau et lacs, et environ 600 aquifères transfrontières. Près de 40 pour cent de la population mondiale dépend de ressources en eau partagées par deux pays ou plus. Fait plus révélateur encore : plus de 90 pour cent de la population mondiale vit dans les pays qui partagent ces bassins. Il est par conséquent nécessaire pour la majorité des pays de coopérer avec leurs voisins concernant les ressources en eau.

La coopération relative aux eaux transfrontières a engendré la mise en place de nombreux cadres juridiques et institutionnels. Cependant, plus de la moitié des eaux de surface transfrontières mondiales ne disposent toujours pas d'un cadre de gestion coopératif. Les retards en matière de coopération pour les eaux transfrontières souterraines sont encore plus importants. En outre, de nombreux accords existants ne concernent pas tous les pays du bassin ou toutes les utilisations pertinentes de l'eau et bon nombre d'arrangements ne sont pas opérationnels.

La nature des organes communs, tels que les commissions en charge des cours d'eau, des lacs et des aquifères, constitués pour la gestion des eaux transfrontières est également très variée selon leurs mandats, leurs compétences, leur composition et leurs structures – cela va de commissions se réunissant rarement, aux compétences restreintes et dépourvues de l'appui d'un secrétariat, à de grandes agences de bassin au personnel nombreux et prenant en charge de multiples responsabilités, y compris le développement et l'exploitation d'infrastructures majeures.

La Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux de 1992 (Convention sur l'eau) au même titre que la Convention de 1997 sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux (Convention sur les cours d'eau), insistent sur le rôle prépondérant des cadres juridiques et institutionnels pour garantir une coopération relative

aux eaux transfrontières viable sur le long-terme. Les cadres juridiques et institutionnels sont également déterminants pour la mise en œuvre de l'ODD 6 sur l'eau et notamment de la cible 6.5, appelant à la mise en œuvre d'une gestion intégrée de ressources en eau à tous les niveaux, y compris par le biais de la coopération transfrontière.

La coopération constitue une obligation principale de la Convention sur l'eau, qui exige des Parties qu'elles procèdent à la négociation d'accords et la mise en place d'organes communs, pour soutenir la coopération à long terme et assurer une gestion des ressources en eau transfrontières durable. La Convention et son cadre institutionnel apportent leur soutien aux pays dans la négociation d'accords et la mise en place d'organes communs, en proposant des lignes directrices, des projets et un renforcement des capacités. Des travaux réalisés antérieurement au titre de la Convention sur l'eau, ont donné lieu à la publication de *Commissions de bassins versants et autres institutions de coopération relative aux eaux transfrontières*¹ en 2009 et à l'adoption de *Principes applicables à des organes communs agissant efficacement pour la coopération relative aux eaux transfrontières*² en 2015.

Au cours des dernières décennies, la mise en place de cadres juridiques et institutionnels en matière de gestion des eaux transfrontières a considérablement augmenté. Pour autant, ces dix dernières années, les progrès ont quelque peu ralenti et peu de nouveaux accords ont été conclus. En outre, certains bassins disposant déjà de cadres juridiques et institutionnels pour la coopération relative aux eaux transfrontières, rencontrent des difficultés : ils peinent entre autres à élargir leur coopération afin de faire face aux enjeux intersectoriels, à réviser les accords et structures institutionnelles ou à pérenniser leurs opérations. Des efforts supplémentaires doivent ainsi être fournis dans toutes les régions du monde, au stade initial ou plus avancé de la coopération, afin d'améliorer et renforcer la coopération relative aux eaux de surface et souterraines transfrontières.

Objectifs

L'objectif principal de l'atelier consiste à aider les pays et les organismes de bassin à progresser, étape par étape, dans leur coopération relative aux eaux transfrontières de surface et souterraines, notamment en ce qui concerne l'élaboration et la révision d'accords, et la mise en place viable d'organes communs.

En recueillant des expériences et en partageant les enseignements tirés de développements récents à travers le monde, au sein de bassins se trouvant à des stades de coopération différents, l'atelier s'attachera à encourager les progrès, en montrant qu'il est possible d'entamer une coopération ou de passer à l'étape suivante de la coopération, y compris dans les circonstances les plus délicates.

¹ Disponible à l'adresse : <http://www.unece.org/fr/info/ece-homepage.html>

² Disponible à l'adresse : http://www.unece.org/fileadmin/DAM/env/documents/2015/WAT/11Nov_17-19_MOP7_Budapest/ece.mp.wat.49.add.2.fre.pdf

L'atelier visera plus particulièrement à illustrer les expériences et enseignements tirés des développements récents (ces 5 à 7 dernières années), notamment :

- L'amorce de la coopération et la création, étape par étape, de cadres juridiques et institutionnels pour la coopération, y compris l'élaboration de nouveaux accords et arrangements.
- Le développement progressif et le soutien de coopérations sur le long terme.

L'atelier devrait permettre d'identifier des défis communs et d'alimenter la réflexion pour les travaux futurs au titre de la Convention sur l'eau pour la période triennale 2019-2021.

Groupe cible

L'atelier s'adressera aux représentants gouvernementaux responsables de la coopération relative aux eaux transfrontières, ainsi qu'à ceux travaillant à la mise en place de nouveaux accords et institutions pour la coopération relative aux eaux transfrontières.

L'atelier sera également destiné aux représentants de secrétariats d'organes communs, aux représentants d'organisations intergouvernementales ou non-gouvernementales vouées à promouvoir la coopération relative aux eaux transfrontières, aux experts et aux universitaires.

Thématiques et organisation du travail

L'atelier passera en revue les différentes étapes du processus de coopération, en abordant des enjeux pertinents pour les pays engagés dans une coopération au stade initial ou plus avancé. L'atelier mêlera sessions plénières et débats interactifs organisés sous forme de groupes de travail et axés sur les thématiques suivantes :

1. Engager la coopération : quels acteurs, outils et circonstances peuvent contribuer à amorcer une coopération de façon informelle ? Comment la formaliser ? Comment négocier les accords et arrangements ?
2. Concrétiser et assurer la viabilité de la coopération : quels outils, pratiques et méthodes faut-il employer pour garantir une coopération au jour le jour efficace ? Comment procéder lorsque la révision d'accords ou la réforme d'institutions communes s'avèrent nécessaires ?

Le travail s'organisera autour de sessions plénières et débats en sous-groupes et autour de tables rondes portant sur des exemples de bonnes pratiques et des outils.

Les Parties chefs de file, partenaires et bailleurs de fonds

L'atelier est organisé sous l'égide du Gouvernement de la Hongrie et en partenariat avec le Réseau international des organismes de bassin, le Pôle eau Genève et la Commission internationale pour la protection du Danube.

L'atelier est financé par les Gouvernements de la Finlande, de l'Allemagne et de la Suisse.

Informations pratiques

L'atelier se tiendra le 4 juillet 2017 à Genève, en Suisse, et sera suivi par la Douzième réunion du Groupe de travail de la Gestion intégrée des ressources en eau au titre de la Convention sur l'eau (5-6 juillet 2017, Genève) Il commencera à 10 h et prendra fin à 18 h. Il se déroulera au Palais des Nations, salle XXIII. Les langues de travail seront l'anglais, le français, le russe et l'espagnol. Des documents et informations complémentaires seront mis à disposition à l'adresse suivante :

<http://www.unece.org/index.php?id=45714#/>

Les participants éligibles issus de pays en transition ou de pays en développement peuvent soumettre une demande d'aide financière en vue de faciliter leur participation à l'atelier. Les demandes d'aide financière devront être adressées au secrétariat de la Convention sur l'eau (mayola.lidome@unece.org) au plus tôt et avant le **20 mai 2017**. Passé ce délai, aucune candidature ne sera acceptée.

Les participants devant obtenir un visa pour entrer en Suisse (Schengen) sont tenus d'informer le secrétariat au plus vite. Désormais, le délai minimum pour l'obtention d'un visa est de 15 jours ouvrables. **Par conséquent, les participants devant obtenir un visa sont priés de s'inscrire et d'entamer les procédures de demande de visa au moins quatre semaines avant la réunion.**

Conformément aux procédures d'accréditation des Nations Unies, les participants sont priés de compléter le formulaire d'inscription avant le **20 juin 2017** à l'aide du lien suivant : <https://www2.unece.org/uncdb/app/ext/meeting-registration?id=XRCT1s>. Pour obtenir de l'aide concernant l'inscription, veuillez vous reporter aux instructions disponibles sur la page Web de la réunion ou contacter le secrétariat par courrier électronique (mayola.lidome@unece.org). Avant la réunion, les représentants sont priés d'obtenir leur badge d'identification au bureau des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, situé au portail de Pregny, 14 Avenue de la Paix (voir le plan sur le site Internet ci-dessous). Veuillez prévoir du temps à cet effet. En cas de difficultés, veuillez prendre contact par téléphone avec le secrétariat de la Convention au numéro suivant +41 22 917 2596.

Les informations pratiques sur le Palais des Nations, ainsi que sur le transport et l'hébergement à Genève, sont disponibles en ligne à l'adresse suivante :

<http://www.unece.org/meetings/practical.html>